

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-06-05 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 5e jour du mois de juin 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche,  
Roger Tessier et François Parenteau

Le conseiller Luc Bessette est absent

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(17-06-107) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(17-06-108) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

**(17-06-109) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

**(17-06-110) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juin 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 68 931.84\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme 12 055.60\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

### **(17-06-111) TOURNOI DE GOLF / MRC DE DRUMMOND**

CONSIDÉRANT le 24e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des p'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire;

CONSIDÉRANT que le conseiller François Parenteau désire participer à cette activité ;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte que Monsieur François Parenteau, conseiller, participe au tournoi de golf de la MRC de Drummond au montant de cent dollars (100.\$);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la MRC de Drummond soit 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(17-06-112) PROJET DE LOI NO.122 / DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-06-113) ACHAT D'UNE DOUCHE OCULAIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'acquisition d'une douche oculaire portative ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre achète une douche oculaire de WAJAX au montant de 370,37\$ plus les taxes ;

Qu'une somme de 430.\$ soit allouée pour cette achat, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-643).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(17-06-114) NOMINATION NOUVELLE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre désire nommer une nouvelle coordonnatrice pour la bibliothèque municipale pour remplacer Madame Véronique Yergeau ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

Que Madame Lyne St-Onge soit nommée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour le restant de l'année 2017 qui aura la charge de son fonctionnement et avec qui la correspondance habituelle du Réseau biblio CQLM pourra être effectuée ;

Que cette personne a pour fonction de surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque au cours de l'année et de représenter le Conseil de la municipalité à l'Assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM et de faire rapport à la municipalité ;

Que le Conseil fixe la rémunération et les conditions de travail de la coordonnatrice de la bibliothèque pour l'année 2017 telles que décrites dans le contrat de travail signé;

Que les frais de participation à l'Assemblée générale annuelle et les formations soient défrayés par la Municipalité de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-310);

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 600.\$, pris dans les postes budgétaires (02-702-30-310) et (02-702-30-527) et affectés dans le poste budgétaire (02-701-91-141) :

(02-701-91-141) 300.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-30-310)

(02-701-91-141) 300.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-30-527)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements du salaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-06-115) TRAVAUX D'ENTRETIEN À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien doivent être faits dans l'école;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de faire des travaux d'entretien dans l'école dont de la peinture ;

Que Madame Lyne St-Onge fasse les travaux d'entretien et qu'un maximum de 70 heures soit allouées pour ces travaux;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 5 000.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-09-000) et affecté dans les postes budgétaires (02-702-91-141) et (02-702-91-522) :

(02-702-91-141) 1 400.\$ pris dans le poste budgétaire  
(03-310-09-000)

(02-702-91-522) 3 600.\$ pris dans le poste budgétaire  
(03-310-09-000)

Qu'une somme de 3 600.\$ soit allouée pour l'achat de matériel, pris dans le poste budgétaire (02-702-91-522);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements de salaire à Lyne St-Onge;

Qu'une somme totale de 5 000.\$ soit allouée pour les travaux incluant le matériel et le salaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-06-116) ACHAT DE BACS ET PAIEMENT DE FACTURES**

CONSIDÉRANT l'achat de 10 bacs verts de 360 litres de la R.G.M.R. Bas Saint-François;

CONSIDÉRANT l'achat de 18 bacs noirs de 360 litres de Gestion USD Inc.;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter les commandes de bacs;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture #201700289 de la R.G.M.R. Bas Saint-François au montant de 939.93\$ et la facture de Gestion USD Inc. #421091 au montant de 1 662.71.\$;

Qu'une somme de 2 602.64\$ soit allouée pour ces achats, affectée au poste STOCK (54-150-00-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-06-117) DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE / CLASSIQUE**  
**JULES BÉLAND**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) de pouvoir circuler sur la route Ployart de la municipalité le 12 août 2017 afin d'organiser un événement de course cycliste pour la 2<sup>e</sup> édition de la Classique Jules Béland;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les cyclistes qui participeront à l'évènement du 12 août prochain, organisé par l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ), à circuler sur la route Ployart de notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**FONDS DE LA RURALITÉ / PROJET PATINOIRE**

La secrétaire-trésorière avise le conseil que la demande d'aide financière au Fonds de la ruralité a été acceptée pour un montant de 24 147.\$ . Une conférence de presse aura lieu le 27 juin prochain.

**(17-06-118) TRANSFERT DE COMPTE**

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédit doit être effectué au poste déficitaire au budget;

Proposé par: Rachal Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise le virement de crédit au poste déficitaire au budget, soit le poste budgétaire suivant:

(02-320-04-521) 128.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-649)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**(17-06-119) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Denis Laroche et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:25 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière